

a) Le 1^{er} février 1977

b) 5Kw à 50Kw.

2. On ne peut donner une réponse générale à cette question car elle dépend de facteurs comme les diagrammes de directivité, la fréquence de la station, la conductivité au sol et la hauteur de la tour. D'autre part, en raison des caractéristiques de propagation la nuit, la plupart des stations changent leur diagramme de diffusion le soir, conformément à la convention internationale afin de protéger la zone de rayonnement des autres stations.
3. a) Radio-Canada sait que CBO n'offre pas un signal satisfaisant dans la région de Brockville.
 - b) Étant donné la nécessité de protéger la zone de rayonnement des stations existantes sur la même fréquence, CBO ne pourrait pas être désignée pour couvrir la région de Brockville.
 - c) Radio-Canada a construit un émetteur FM près de Brockville qui entrera en service dès que les problèmes d'interférence du signal seront résolus. Cet émetteur aura le même programme que CBO.
4. La Société a reçu quelques plaintes d'habitants de la région de Brockville au sujet des difficultés de réception en général, mais non précisément au sujet de The World At Eight et The World at Six.

RADIO-CANADA—CBO—M. JOHN McGRATH

Question n° 67—M. Cossitt:

1. M. John McGrath fait-il partie du personnel de la station CBO de Radio-Canada et, le cas échéant, a) travaille-t-il au Service des nouvelles, b) quand a-t-il commencé à y travailler, c) est-il à l'essai pour six mois, d) quels titres et compétences justifient son embauche, e) quelles sont ses tâches?
2. A la connaissance du gouvernement, M. McGrath s'est-il vu refuser l'entrée aux États-Unis à deux occasions au moins et, le cas échéant, pourquoi?
3. M. McGrath a-t-il collaboré à l'émission *CBO Morning* et a-t-il effectué des recherches sur l'ouverture du courrier par la G.R.C. et, le cas échéant, a) certaines de ses recherches ont-elles porté sur la librairie *Octopus* d'Ottawa, b) ces dossiers existent-ils toujours et, sinon, ont-ils été détruits et pourquoi?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): 1. La réponse proviendra d'une autre source.

2. Cette question devrait être posée à l'Immigration and Naturalization Service des États-Unis.

3. La réponse proviendra d'une autre source.

Société Radio-Canada

1. Oui.

a) Oui.

b) Le 29 octobre 1979.

2. La réponse proviendra d'une autre source.

1c), 1d), 1e), 3a) et 3b).

Le Parlement estime que le statut des employés de la société Radio-Canada est au nombre des questions qui ne concernent que celui-ci. Aussi a-t-il adopté comme principe de ne pas lui demander de renseignements à ce sujet. Les considérations qui ont motivé l'adoption de ce principe sont exposées en détail dans la réponse à la question n° 2530, datée du 22 mai 1975.

Questions au Feuilleton

RADIO-CANADA—LES STATIONS ANGLAISES ET FRANÇAISES—
LA CIRCONSCRIPTION DE LEEDS-GRENVILLE

Question n° 71—M. Cossitt:

1. Combien d'argent a été affecté à l'établissement de stations de transmission en MF anglaises et françaises de la Société Radio-Canada dans la circonscription de Leeds-Grenville, près de Maitland (Ont.)?

2. Les techniciens de la Société Radio-Canada ont-ils constaté que les transmissions de ces stations brouillaient la réception des postes de radio et de télévision des citoyens de la région et, le cas échéant, a) combien de plaintes ont été déposées, b) les essais réalisés au cours des huit derniers mois ont-ils révélé une amélioration de la situation?

3. Quel avenir réserve-t-on à ces stations?

4. Les stations sont-elles fermées et seront-elles tenues fermées et, le cas échéant, quel sort leur réserve-t-on?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. \$512,000.

2. a) Environ 100 plaintes ont été reçues car bon nombre de signaux MF à faible intensité (radio et télévision) ont été affectés dans cette région lorsque Radio-Canada a mis ses émetteurs MF à l'essai. Les émetteurs ont été installés pour remplacer le service de Radio-Canada assuré auparavant par une filiale locale, afin de renforcer le rayonnement AM inadéquat et afin de donner les éléments adéquats d'un service en langue française dans cette région.

Les tests de Radio-Canada et du ministère des Communications ont établi que les signaux de Radio-Canada sont conformes aux normes du ministère des communications et aux modalités de la licence accordée par le CRTC.

b) Non.

3. Les stations commenceront à diffuser dès que les problèmes d'interférence du signal seront résolus. Radio-Canada donnera bientôt aux résidents de cette région des conseils techniques sur les moyens éventuels de réduire ou d'éliminer l'interférence.

4. Les stations sont fermées actuellement. Voir la réponse à 3.

HULL (QUÉ.)—LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES
IMMEUBLES

Question n° 117—M. Cossitt:

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé au cours de chacune des six dernières années, pour la construction et l'entretien de biens et immeubles du gouvernement, dans la région de Hull (Qué.)?

2. Combien a-t-il dépensé sous ce chapitre au total?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Le ministère des Travaux publics et la Commission de la Capitale nationale m'informent comme suit: En ce qui concerne Travaux publics Canada: 1. Les sommes suivantes ont été dépensées pour la construction et l'entretien de biens et immeubles du gouvernement à Hull au cours de chacune des six dernières années: